

Accusé de réception en préfecture **Accusé de réception en préfecture**
032-223200015-20230324-20230324-1015-0015-24-3553A-DE-1-1
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

CD230324-81A00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt quatre mars à 09h30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. D. GONELLA, Mme P. MARROCQ, M. M. AURORA, Mme N. BARROUILLET, Mme C. BOUE, M. P. BRET, Mme F. CASALE, M. G. CASTET, M. J. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, Mme C. DEJEAN-DUPEBE, M. B. DESENLIS, Mme C. DUCARROUGE, Mme C. DUMONT, M. F. DUPOUEY, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, M. M. GABAS, M. B. GENDRE, M. D. GONELLA, M. V. GOUANELLE, M. B. KSAZ, Mme E. LAFON, Mme E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme P. MARROCQ, Mme Y. RIBES, Mme H. ROZIS LE BRETON, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mme C. SARNIGUET, Mme I. TINTANE, Mme L. TOISON.

Excusé ou absent : M. C. BONNE, M. R. CASTETS, M. J. SALERS.

Procurations : M. C. BONNE à Mme C. DASTE-LEPLUS, M. R. CASTETS à Mme C. SARNIGUET, M. J. SALERS à Mme F. CASALE.

Délibération adoptée à la majorité
(24 voix pour, 10 abstentions)

OBJET : Budget Primitif 2023 - Synthèse.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
 - VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
 - VU l'avis de la commission organique compétente ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Départemental décide :

Accusé de réception en préfecture
032-223200015-20230324-20230324-BP-B01-BF
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

- **d'adopter le budget primitif 2023**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à la somme de **344 000 000 €** tous budgets confondus et à 378 049 461,66 €, après prise en compte des mouvements d'ordre d'un montant de 34 049 461,66 €, comme présenté dans le document budgétaire figurant ci-joint.

La répartition par budget, en mouvements réels, est la suivante dont 329 185 727,14 € au titre du budget principal :

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	264 887 913,67	290 254 653,12
47 - SATESE	841 409,40	864 409,40
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 174 859,00	1 828 991,00
51 - POLE THERMAL	1 219 355,21	1 295 855,21
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 280 065,85	1 326 065,85
57 - AUTODROME NOGARO	80 023,00	242 417,21
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 582 238,00	2 914 688,00
Total Fonctionnement	272 065 864,13	298 727 079,79
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	67 595 174,40	42 228 434,95
47 - SATESE	106 464,40	83 464,40
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	2 936 170,68	2 282 038,68
51 - POLE THERMAL	445 999,21	369 499,21
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	162 296,85	116 296,85
57 - AUTODROME NOGARO	179 832,66	17 438,45
58 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	508 197,67	175 747,67
Total Investissement	71 934 135,87	45 272 920,21
Total général	344 000 000,00	344 000 000,00

- de reprendre par anticipation au budget primitif 2023 les résultats de la gestion 2022 et cela avant le vote du compte administratif 2022 ainsi qu'il suit

032-223200015-20230324-20230324-BP-B01-BF
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVEST.
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		18 859 009,13	16 917 755,85		16 917 755,85
47	SATESE	82 564,4			82 564,4	
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES			1 438 246,44		1 438 246,44
51	POLE THERMAL	343 789,21			343 789,21	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	110 896,85			110 896,85	
57	AUTODROME NOGARO		67 417,21	17 438,45		17 438,45
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE			163 247,67		163 247,67
	TOTAL :	537 250,46	18 926 426,34	18 536 688,41	537 250,46	18 536 688,41

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2022, d'un montant global de 37 463 114,75 €, sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 18 536 688,41 € et à la section de fonctionnement pour le solde (18 926 426,34 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant.

Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement				
37 463 114,75 €				
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	18 859 009,13	16 917 755,85	35 776 764,98
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	1 438 246,44	1 438 246,44
57	AUTODROME NOGARO	67 417,21	17 438,45	84 855,66
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	0,00	163 247,67	163 247,67
	TOTAL :	18 926 426,34	18 536 688,41	37 463 114,75

- d'actualiser les provisions comptables au Budget Primitif 2023 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
032-223200015-20230324-20230324-BP-B01-BF
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Ainsi il est proposé d'une part, ~~une dépense de 638 722 € sur le compte 68~~ « dotations aux amortissements et provisions » et d'autre part, une recette de fonctionnement sur le compte 78 « reprises sur amortissements et provisions » de 289 713 €. Ces ajustements concernent :

- la dépréciation des actifs circulants pour 449 325 € en dépenses (compte 6817) et 137 854 € en recettes (compte 7817) au budget principal, et pour 19 397 € en dépenses et 11 309 € en recettes au budget annexe du laboratoire vétérinaire, des eaux et des sols.
- les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont inscrits pour 90 000 € en dépenses (compte 6815) et 140 550 € en recettes (compte 7815).
- le risque pour rupture conventionnelle des contrats de travail est inscrit à hauteur de 80 000 €.

Le solde des provisions, ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2023 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78), s'établit à 946 380 € se déclinant ainsi qu'il suit :

- Budget principal : 922 663 €
- Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : 23 717 €

Le détail des provisions comptables par nature apparait dans les annexes au document budgétaire ci-annexé.

Philippe DUPOUY

Président
du Conseil Départemental du Gers

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **28 MARS 2023**

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente délibération a été publiée le

28 MARS 2023

Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2023

Ce budget 2023 est construit à partir des options définies et débattues lors de la séance du 17 février dernier consacrée à l'examen des orientations budgétaires 2023 de la collectivité.

Le Budget Primitif 2023 est le premier budget répondant à la norme comptable M57 en remplacement de l'instruction comptable M52. Le Département du Gers s'est conformé à cette obligation réglementaire avec une anticipation d'un an. Les budgets annexes gérés en comptabilité M4 sont maintenus dans cette nomenclature conformément à la réglementation.

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2022 sont inscrits, par anticipation sur le vote du compte administratif, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, après couverture du déficit d'investissement, s'établit à 18,926M€, tous budgets confondus.

Cette année 2023 commence dans un environnement économique fortement conditionné par les effets de la crise économique et sociale ainsi que par de forts aléas sur les recettes. Les ressources des Départements sont basées sur des flux économiques confirmant la forte sensibilité des finances départementales à la conjoncture économique avec le produit des Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières à titre Onéreux (DMTO) et maintenant la TVA en remplacement de la CVAE. La perception de ces recettes présente un facteur de risque élevé en cas de crise majeure.

De plus, l'inflation se diffuse de plus en plus largement dans l'économie impactant la politique d'achat et les dépenses d'énergie qui pèsent très fortement sur le budget départemental.

Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt se poursuit de manière sensible et régulière. La charge de la dette départementale s'en trouvera augmentée.

A l'heure d'une crise démocratique qui se manifeste à chaque élection, le rôle de l'action publique départementale et notre attachement aux solidarités humaines et territoriales sont réaffirmés avec force dans ce budget primitif.

Parmi les priorités de ce budget 2023 qui s'établit à 344M€, en éléments réels, on peut citer :

- **Un niveau d'investissement 2023 en Crédits de Paiement soutenu, soit 37,5M€ (hors dette) pour redresser l'économie locale et investir pour l'avenir du territoire.** Au-delà de ses missions prioritaires notamment dans les domaines des routes et des collèges, le Département soutient les enjeux autour des énergies renouvelables, de l'eau, des mobilités et du numérique. La rénovation énergétique et thermique du patrimoine bâti est donc une priorité de la collectivité en lien avec ses principaux partenaires. La question énergétique est aussi investie par le Département par sa participation au capital de la Société d'Economie Mixte dans le domaine des énergies renouvelables (SEM Enr) qui verra le jour dans le courant de l'année 2023 en partenariat avec le syndicat d'énergie.

- **Une stabilisation du stock de dette à 121,9M€ en inscrivant un emprunt d'équilibre 2023 équivalent au remboursement en capital de la dette, soit 15,2M€.**

- **Le rôle confirmé de chef de file en matière de solidarité en apportant un soutien indéfectible aux publics fragiles.** Le schéma des solidarités présenté en 2023 porte l'expression des ambitions du Département en matière de politique sociale. Ainsi, le budget 2023 de l'action sociale avoisinera les 146,8 millions d'euros.

- **Le Département poursuit aussi son plan de développement des centres de santé au bénéfice des Gersois pour lutter contre la désertification rurale.** Le budget annexe du centre de santé est équilibré, en éléments réels, à la somme de 3,090M€.

- **Le développement de la participation citoyenne et de l'ingénierie associative sont également des marqueurs forts de l'action départementale en 2023.**

- **Le Département conforte également sa politique en faveur d'une alimentation de qualité dans les restaurants scolaires de ses collèges.**

- **La préparation budgétaire 2023 va également dans le sens d'une recherche constante d'efficacité et d'optimisation budgétaire, pour maintenir la santé financière de la collectivité par des mesures d'encadrement de la dépense de fonctionnement.**

La structure du budget 2023 se présente ainsi qu'il suit :

BP 2023

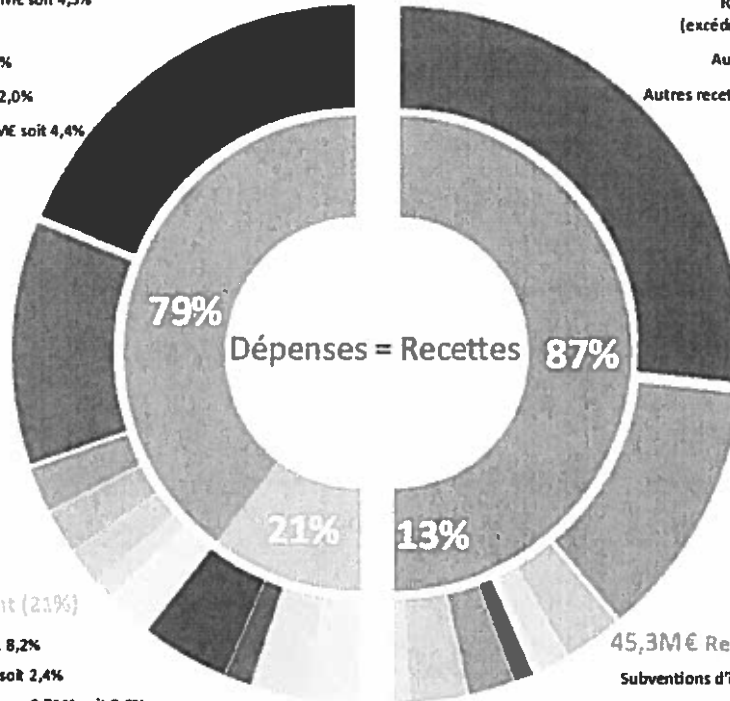
344,0 M€

272,1M€ Dépenses de Fonctionnement (79%)

- Aides à la personne et frais de séjour = 129,2M€ soit 37,6%
- Charges de personnel = 79,5M€ soit 23,1%
- Subventions et participations versées = 14,8M€ soit 4,3%
- Services extérieurs = 14,5M€ soit 4,2%
- Contributions obligatoires = 11,9M€ soit 3,5%
- Impôts, taxes et reversements = 7,0M€ soit 2,0%
- Autres dépenses de fonctionnement = 15,2M€ soit 4,4%

298,7M€ Recettes de Fonctionnement (87%)

- Impôts et taxes = 183,4M€ soit 53,3%
- Dotations et participations perçues = 84,3M€ soit 24,5%
- Reprise du résultat de l'exercice précédent (excédent de fonctionnement) = 18,9M€ soit 5,5%
- Autres produits d'activité = 9,1M€ soit 2,6%
- Autres recettes de fonctionnement = 3,0M€ soit 0,9%



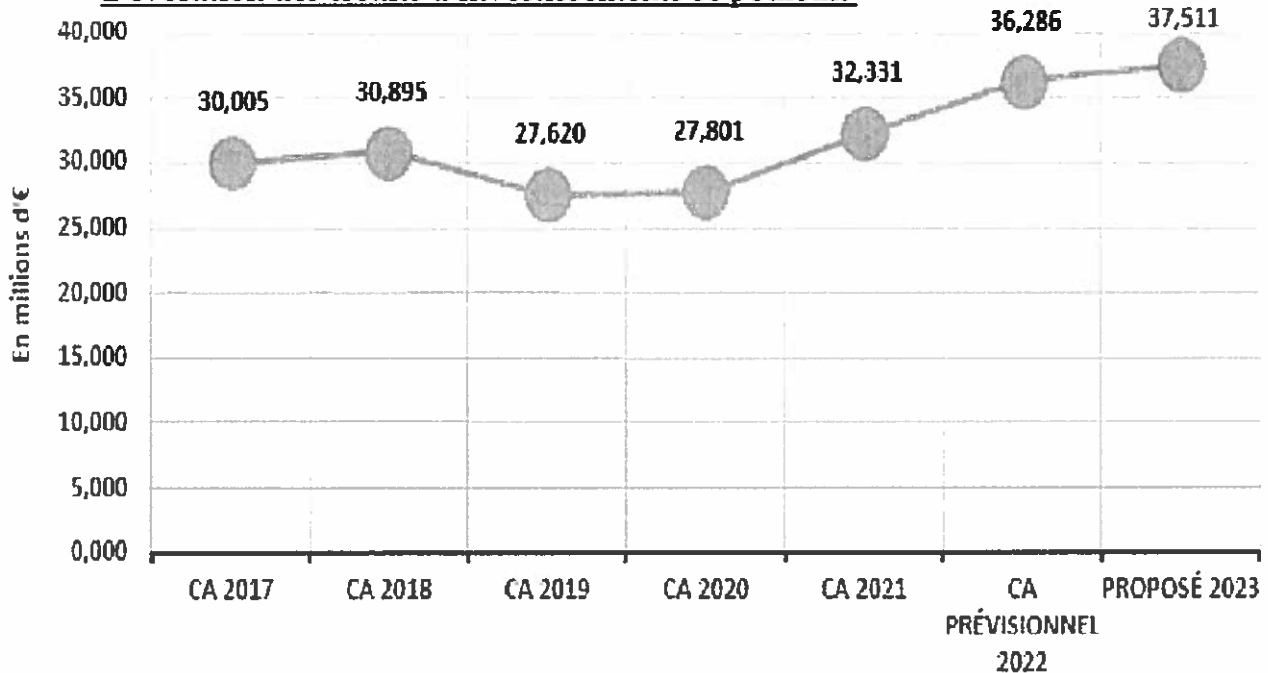
71,9M€ Dépenses d'investissement (21%)

- Dépenses d'équipement direct = 28,2M€ soit 8,2%
- Subventions d'équipement versées = 8,3M€ soit 2,4%
- Provisions pour équilibre des budgets annexes = 0,7M€ soit 0,2%
- Reprise du résultat de l'exercice précédent (déficit d'investissement) = 18,5M€ soit 5,4%
- Remboursement du capital des emprunts = 15,2M€ soit 4,4%
- Autres dépenses d'investissement = 1,0M€ soit 0,3%

45,3M€ Recettes d'investissement (13%)

- Subventions d'investissement perçues = 6,4M€ soit 1,9%
- Emprunt = 15,2M€ soit 4,4%
- Excédents de fonctionnement capitalisés = 18,5M€ soit 5,4%
- Autres recettes d'investissement = 5,2M€ soit 1,5%

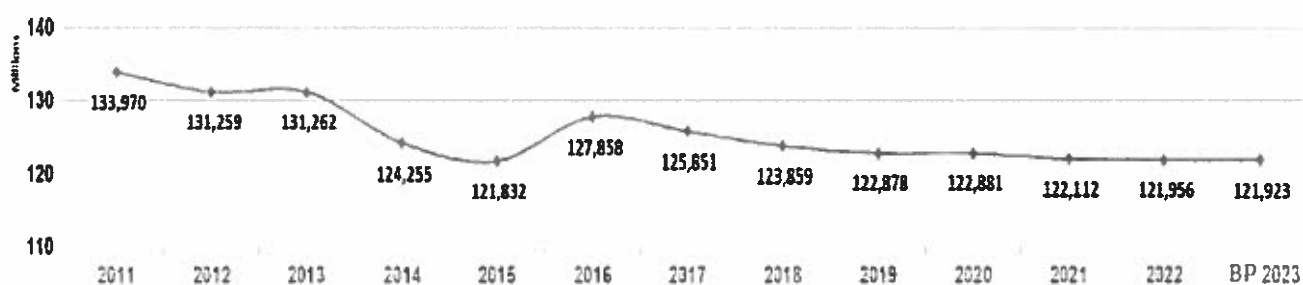
L'évolution des crédits d'investissements se poursuit



Au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget 2023 avoisine les +50,998M€ (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris).

Ainsi, le stock des Autorisations de Programme en cours sera porté à 159,461 millions d'euros. Sur ce stock, 96,974M€ concernent la direction des déplacements et des infrastructures.

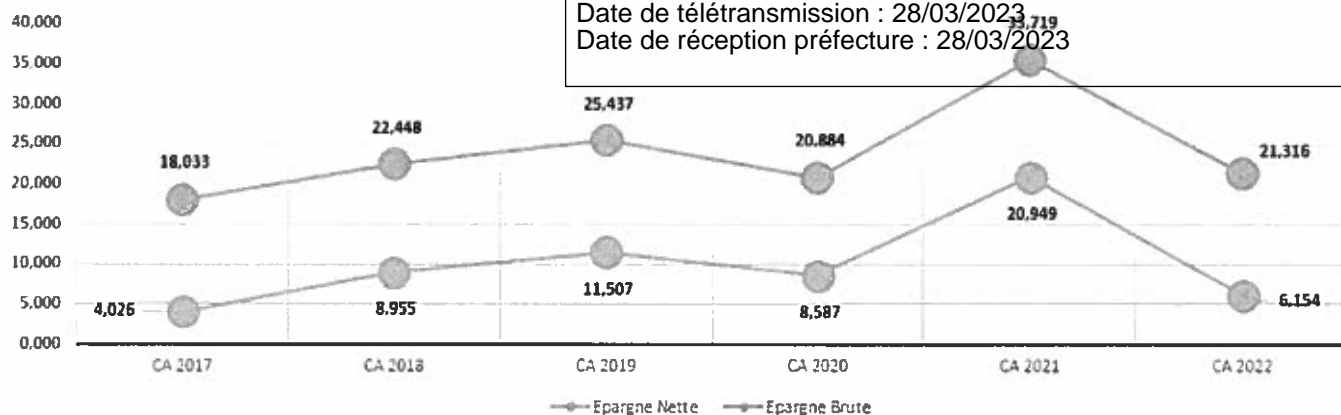
Le niveau d'endettement de la collectivité est stabilisé



L'épargne brute diminue conséquence d'un effet ciseau marqué

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est le solde de liquidités dégagé par la section de fonctionnement. Son niveau témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter et/ou à investir. En 2022, sous l'effet de ciseaux structurel découlant de la stagnation des dotations de l'Etat et de la progression des dépenses de fonctionnement dont notamment d'action sociale et de personnel, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est dégradée. Le niveau de l'épargne brute (tous budgets confondus) est estimé à 21,316M€ au compte administratif prévisionnel 2022 contre 35,719M€ en 2021. Cette diminution des capacités d'autofinancement devrait se poursuivre en 2023 avec les effets de la crise économique et sociale. La rigueur budgétaire demeurera donc au cœur de nos préoccupations.

Accusé de réception en préfecture
 032-223200015-20230324-20230324-BP-B01-BF
 Date de télétransmission : 28/03/2023
 Date de réception préfecture : 28/03/2023



Il est à noter que sans la mise en réserve de 8M€ au titre des Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières, l'épargne brute aurait été de 29,3M€; la mise en réserve constitue un autofinancement mobilisable en fonction des besoins notamment en cas de forte baisse des DMTO.

La capacité de désendettement de la collectivité s'élève à 5,7 années sous l'effet de la diminution de l'autofinancement brut.

Tous budgets, en année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement : Encours dette/Epargne Brute (Tous budgets)	7,0	5,5	4,8	5,9	3,4	5,7

Les principaux ratios de la collectivité présentés dans la maquette budgétaire sont les suivants :

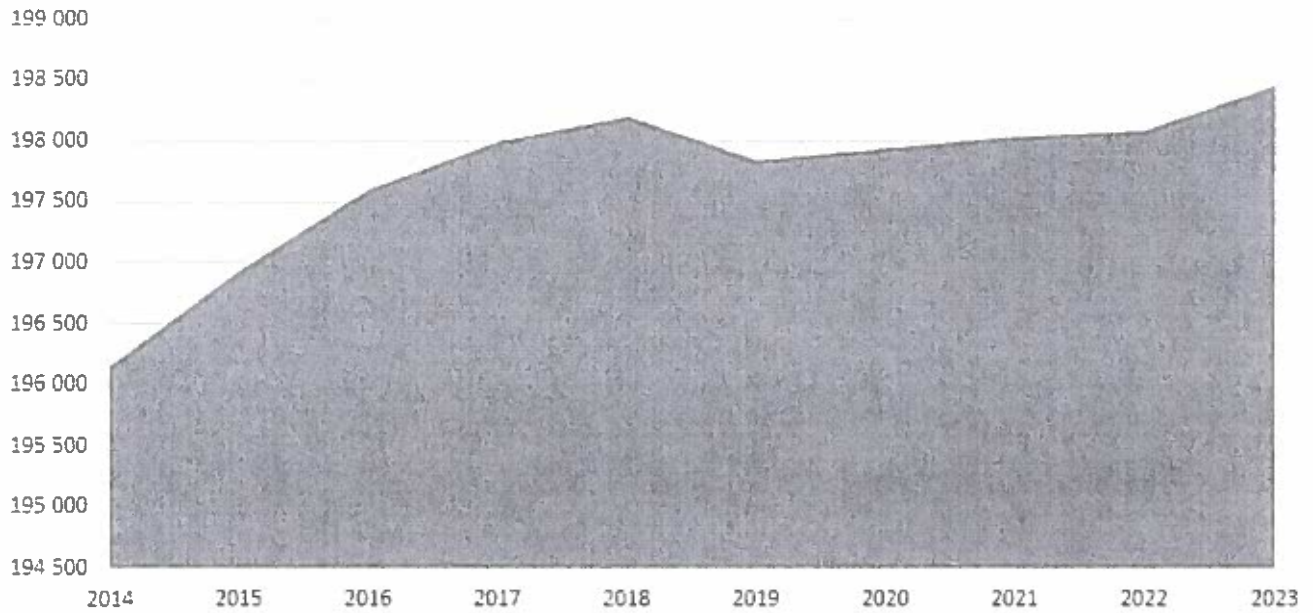
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 301,20€
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 337,22€
Dépenses d'équipement brut / population	127,96€
Encours de dette / population	614,54€
DGF / population	224,44€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,67%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,05%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,57%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	45,96%

Les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2023 s'établissent à 1652 agents (effectifs pourvus en ETP).

Enfin l'évolution de la population dans le Département du Gers est détaillée dans le graphique suivant:

Accusé de réception en préfecture
032-223200015-20230324-20230324-BP-B01-BF
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Evolution de la population du département du Gers
populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier N



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Départemental du **24 MARS 2023**

Philippe DUPOUY



Président du
Conseil Départemental du Gers

DEPARTEMENT DU GERS

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL
 037-243200-015-20230324-20230324-BP-B01-BF
 49 ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE
 51 POLE THERMAL
 54 LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS
 57 AERODROME NOGARO
 58 CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 10

Date de convocation : 7 février 2023 et 13 mars 2023

Présenté par le Président (1), Philippe DUPOUY

A Auch , le 24 mars 2023

Le Président,



Délibéré par l'assemblée départementale (2), réunie en session du BP 2023.

A Auch , le 24 mars 2023

Les membres de l'assemblée départementale (2),



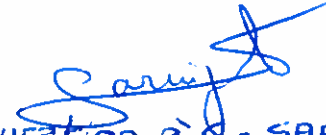


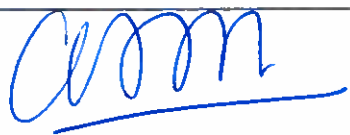
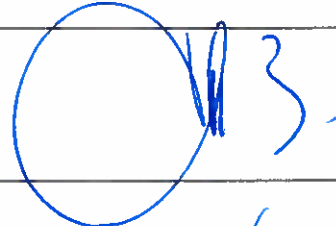


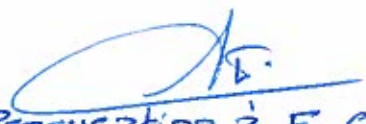
AURORA Michaël	
BARROUILLET Nathalie	
BONNE Camille	 Procuration à C. DASTE-LEPLUS
BOUE Charlette	
BRET Philippe	

DEPARTEMENT DU GERS

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL
 03/2023
 49 ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE
 54 LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS
 57 AERODROME NOGARO
 58 CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE
 Date de l'adoption en préfecture : 28/03/2023
 Date de l'admission : 28/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2





CASALE Françoise	
CASTET Gérard	
CASTETS René	 Procuration à E. SARNIGUET
COT Jean-Pierre	
DASTE-LEPLUS Cathy	
DEJEAN-DUPEBE Chantal	
DESENLIS Benoit	
DUCARROUGE Christine	
DUMONT Charline	
DUPOUEY Francis	 Procuration à F. CASALÉ

DEPARTEMENT DU GERS

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL
 037223266015-20230324-20230324-BP-B01-BF
 49 ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE
 Date de transmission : 28/03/2023
 58 POLE THERMAL
 Date de reception préfecture : 28/03/2023
 54 LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS
 57 AERODROME NOGARO
 58 CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2










DUPOUY Philippe	
ESPERON Patricia	
GABAS Michel	
GENDRE Bernard	
GONELLA Dominique	
GOUANELLE Vincent	
KSAZ Bernard	
LAFON Emeline	
LANAVE Elodie	
LARROQUE Francis	

DEPARTEMENT DU GERS

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL
 0372375015-20230324-20230324-BP-B01-BF
 49 ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE
 Date de transmission : 28/03/2023
 54 LABORATOIRE VETERINAIRE EAUX ET SOLS
 57 AERODROME NOGARO
 58 CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE
 Date de réception en préfecture : 28/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

MARROCQ Patricia	
RIBES Yvette	
ROZIS LE BRETON Hélène	
SALERS Jean-Pierre	 Procuration à F. CASALÉ
SALLES Céline	
SAMALENS Jérôme	
SARNIGUET Chantal	
TINTANE Isabelle	
TOISON Lydie	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/23 et de la publication le 28/03/23

A Auch, le 24/03/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant le Conseil Départemental.



